

COMMUNIQUE DE PRESSE

AMEN BANK

Siège Social : Avenue Mohamed V - Tunis

Appel à candidature pour la désignation de deux membres indépendants au sein du Conseil de Surveillance d'Amen Bank au titre des exercices 2024-2025-2026

Référence :

- Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers.
- Circulaire BCT N°2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les Banques et les Etablissements Financiers.
- Décision Générale du Conseil du Marché Financier N°23 du 10 mars 2020, relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'Administration/de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires.

1. OBJET

Amen Bank lance un appel à candidature pour la désignation de deux membres indépendants de son Conseil de Surveillance, pour un mandat de trois (3) ans, portant sur les exercices 2024, 2025 et 2026 et pouvant être renouvelé une seule fois.

Les candidats retenus seront appelés à présider, chacun, l'un des deux comités émanant du Conseil de Surveillance : soit le comité d'Audit, soit le Comité des Risques.

Est considéré membre indépendant au sens de la loi bancaire 2016-48, toute personne n'ayant pas de liens avec Amen Bank ou avec ses actionnaires ou ses dirigeants de nature à entacher l'indépendance de ses décisions ou l'entraîner dans une situation de conflit d'intérêt réelle ou potentielle.

2. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions précisées dans les termes de référence (en annexe).

Les candidats doivent notamment remplir les conditions énoncées dans les articles 193 et 256 du Code des Sociétés Commerciales, les dispositions de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers, notamment les articles 47 et 60, ainsi que les conditions exigées par la Circulaire BCT n°2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les Banques et les Etablissements Financiers notamment les articles 20, 23, 24 et 25 et la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires notamment les articles 2, 3, 4, 5 et 6.

3. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

- Une demande de candidature à un siège du Conseil de Surveillance au titre de membre indépendant au nom de Monsieur le Président du Conseil de Surveillance d'Amen Bank. La demande comportera une présentation du candidat, les motifs de sa candidature et son profil (Profil Audit ou Gestion des Risques).
- La fiche de candidature dûment remplie et signée prévue à l'annexe 1.
- Un Curriculum Vitae selon le modèle prévu à l'annexe 2.
- Une déclaration sur l'honneur dûment signée et légalisée attestant qu'il répond notamment aux critères d'éligibilité indiqués prévue à l'annexe 3 ;
- Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (copies conformes);
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale ;
- Un bulletin numéro 3, extrait du casier judiciaire, datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

Les candidats s'engagent à communiquer à Amen Bank tout document ou information que celle-ci juge nécessaire pour l'appréciation des dossiers de candidature.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus sera automatiquement éliminé.

Les termes de référence incluant les Annexes prévus pour cet appel à candidature sont disponibles sur le site d'Amen Bank : www.amenbank.com.tn.

Pour toute autre information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à Amen Bank par écrit à l'adresse électronique suivante : direction.generale@amenbank.com.tn

4. MODALITES DE DEPOT

Le dossier de candidature doit parvenir à Amen Bank au plus tard le 5 février 2024 par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par Rapid Poste ou par porteur, contre décharge, au bureau d'ordre de la banque à l'adresse suivante : Avenue Mohamed V, 1001 Tunis (le cachet de la poste et du bureau d'ordre faisant foi).

L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil de Surveillance d'Amen Bank, doit porter la mention apparente suivante :

« Ne pas ouvrir – Candidature au poste de membre Indépendant du Conseil »

5. CHOIX DES CANDIDATS

La liste des candidats est arrêtée par le Comité de Nomination et Rémunération compte tenu du respect des conditions exigées.

Les candidats retenus par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération seront informés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Termes de référence pour le choix de membres indépendants du Conseil de Surveillance

Président du Comité d'Audit/ des Risques

1. Conditions juridiques :

Le candidat doit réunir les conditions suivantes :

- Être une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- Ne doit pas être parmi les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables majeurs et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
- Ne doit pas être parmi les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés ainsi que les personnes qui, en raison de leur charge, ne peuvent exercer le commerce ;
- Ne doit pas être un fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle ;
- Ne doit pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie ou délit puni par les lois sur l'escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour corruption ou évasion fiscale, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement irrévocable de faillite ;
- N'ayant pas été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du Code Pénal relatives à la banqueroute ;
- Ne doit pas être révoqué des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise suite à une sanction infligée par la Banque Centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire ;
- Ne doit pas être dans une situation où il est établi pour la Banque Centrale de Tunisie, sa responsabilité dans la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation.

2. Conditions relatives aux conflits d'intérêts :

Le candidat ne doit pas être actionnaire d'Amen Bank et doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après :

- Ne se trouvant pas dans l'une des situations énoncées aux articles 193 et 256 du code des sociétés commerciales ;
- N'avoir à la date de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec Amen Bank, l'un de ses actionnaires ou ses administrateurs, ou une tierce partie de nature à affecter

l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel ;

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié d'Amen Bank ;
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu'Amen Bank ;
- Ne pas être Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique d'une société dans laquelle Amen Bank détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du directoire, ou un membre du Directoire d'Amen Bank (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de Amen Bank, désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil de Surveillance ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié d'Amen Bank
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu'Amen Bank
- Ne pas être prestataire de services, notamment Conseiller, Client, Fournisseur ou Salarié du groupe Amen Bank ;
- N'agissant pas pour le compte d'un client, d'un fournisseur ou d'un prestataire de service significatif de Amen Bank ;
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital social d'Amen Bank ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président du Directoire, membre du Directoire, ou d'un salarié d'Amen Bank ;
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse qui exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec Amen Bank ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.
- N'occupant pas une responsabilité partisane à l'échelle centrale, régionale ou locale.

3. Conditions de qualifications scientifiques, compétences et expériences :

Le candidat au poste de membre indépendant du conseil de Surveillance doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine des finances.

Le candidat qui va présider le comité d'audit doit disposer d'une qualification académique et professionnelle et d'une expertise solide dans l'un des domaines de la finance, de la comptabilité et de l'audit. Outre ces conditions, il est souhaitable qu'il soit certifié CIA (Certified Internal Auditor).

Le candidat qui va présider le comité des risques doit disposer d'une solide qualification académique et professionnelle et d'une bonne expertise dans la gestion des risques financiers. Outre ces conditions, il doit avoir une solide expertise dans la gestion des risques.

Annexe 1 : Fiche de candidature

Nom et Prénom :	
CIN : (Numéro et date de délivrance)	
Adresse :	
Téléphone :	
E-mail :	
Profession / Activité actuelle	
Diplômes obtenus ⁽¹⁾	
Expériences professionnelles ⁽²⁾	Comptabilité/Finance/Audit : Oui ou Non : ----- -Si Oui, veuillez préciser : ----- ----- ----- - ----- Gestion des risques : Oui ou Non : ----- Si Oui, veuillez préciser : ----- ----- -----
Membre dans d'autres Organes ⁽³⁾ d'Administration/de Direction	Oui ou Non : ----- Si Oui, veuillez les préciser : ----- ----- ----- ----- -----

(1) Joindre les copies des diplômes.

(2) Joindre les justificatifs de l'expérience professionnelle.

(3) Joindre les justificatifs des fonctions exercées

Autres expériences hors du secteur bancaire/financier (poste de cadre dirigeant ou autre)			
Fonction/titre du poste	Organisation / entreprise	Principales Responsabilités domaines d'expertise	Date/durée

Membre dans d'autres organes d'administration/de direction			
Fonction/titre du poste	Organisation / entreprise	Principales Responsabilités domaines d'expertise	Date/durée

AUTRES COMPETENCES

LANGUES

Je certifie que les informations contenues dans le présent CV sont exactes et complètes.

Tunis le

Signature

Annexe 3 : Déclaration sur l'Honneur

Je soussigné(e),

Nom et Prénom :

Titulaire de la carte d'identité nationale :Délivrée à :le :

Faisant élection de domicile au :

Candidat (e) au poste de membre indépendant au Conseil de Surveillance d'Amen Bank, déclare formellement sur l'honneur :

- ❖ Que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes ;
- ❖ Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales, les dispositions de la Loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers notamment les articles 47 et 60, les dispositions de la Circulaire BCT n°2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les Banques et les Etablissements financiers notamment ses articles 20, 23, 24 et 25, les dispositions de la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires notamment ses articles 2, 3, 4 et 5 ;
- ❖ De tenir informé le conseil de Surveillance de l'existence de situations de conflit d'intérêts. Dans ce cadre je m'engage à :
 - Indiquer si j'occupe des fonctions dans des organes d'administration ou de direction d'autres entreprises, ainsi que des opérations effectuées ou en cours avec des entreprises liées à Amen Bank ou à ses filiales par les entités au sein desquelles j'exerce ces fonctions ;
 - Indiquer l'existence de liens familiaux avec les principaux actionnaires personnes physiques et les membres du conseil de Surveillance et le Directoire ;
 - Informer le conseil, au cours de mon mandat, avant d'accepter toute invitation à siéger dans un autre organe d'administration ou à assumer une fonction de direction dans une entreprise économique ;
 - Exercer mes fonctions en toute honnêteté et loyauté en plaçant l'intérêt de la société au-dessus de mes intérêts propres ;
 - Respecter les obligations de secret professionnel pour les informations dont j'aurai pris connaissance du fait de l'exercice de mes missions et de ne pas utiliser ces informations, en dehors des cas permis par la Loi, à des fins autres que celles qu'exige l'exécution des missions qui me sont dévolues même après la perte de ma qualité de membre du Conseil ;
 - Ne pas utiliser les moyens d'Amen Bank à des fins personnelles ou à des fins étrangères à l'intérêt social de la banque.

Fait à, le

Signature Légalisée